

Formation au métier de gestionnaire administratif polyvalent demandeurs d'emploi en situation de handicap



> Une action en faveur des agents en situation de handicap

> Une formation collective professionnalisante

> 2 stages de 4 semaines en collectivité

Une formation professionnalisante

Le cdg69, le CNFPT et Cap Emploi organisent une formation collective professionnalisante au métier de **gestionnaire administratif polyvalent** à destination des demandeurs d'emploi en situation de handicap (DETH) en vue de leur donner accès à un emploi en collectivité ou de les intégrer à l'équipe des intérimaires du cdg69.

La formation

3 périodes successives :

- **28/08/2023 au 22/09/2023**
- **30/10/2023 au 10/11/2023**
- **11/12/2023 au 15/12/2023**

Elle est construite autour des fondamentaux en gestion administrative, état civil et urbanisme, soit **28 journées** à la Délégation Auvergne-Rhône-Alpes du CNFPT :

Contenu de la formation :

- ↘ Découverte de la fonction publique territoriale
- ↘ Les droits et obligations des fonctionnaires
- ↘ Découverte du métier d'agent de gestion administrative
- ↘ Accueil physique et téléphonique
- ↘ Les fondamentaux de l'état-civil
- ↘ La rédaction de lettres et de courriels
- ↘ Sensibilisation au droit de l'urbanisme
- ↘ L'accueil en urbanisme
- ↘ La gestion du stress
- ↘ L'accueil des publics difficiles
- ↘ Communication et relations professionnelles
- ↘ Etat-civil : la pratique après la théorie
- ↘ Informatique : Word, Outlook et Excel
- ↘ Mobiliser ses ressources



Des stages d'immersion en collectivité

Les périodes de stages

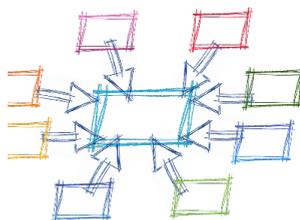
1^{er} stage : 4 semaines entre le 25 septembre 2023 et le 27 octobre 2023

2^e stage : du 13 novembre 2023 au 08 décembre 2023

Deux stages, de 4 semaines chacun, en alternance avec la formation théorique, se dérouleront en collectivité.

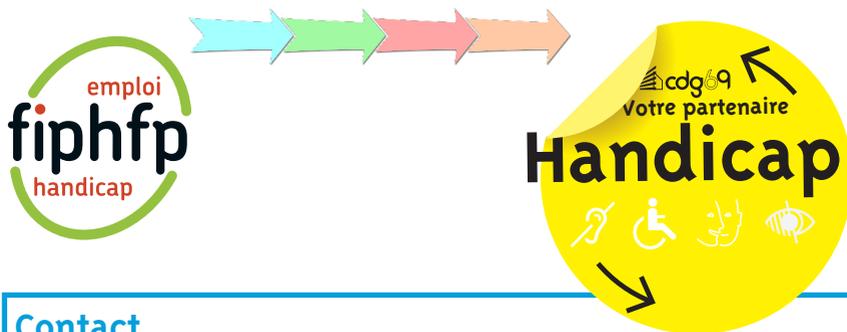
Les objectifs

Acquérir une première expérience et **mettre en pratique** les acquis de la formation. Chaque stagiaire pourra développer les **compétences transversales** requises pour travailler en collectivité, mais aussi acquérir des savoir-faire spécifiques à votre collectivité.



Le déroulement

Le stage de 4 semaines fait l'objet d'une convention d'immersion professionnelle (PMSMP) mise en place par Cap emploi qui assure le risque d'accident de trajet ou de travail. Elle ne donne lieu à aucune indemnisation. En contrepartie, la collectivité d'accueil s'engage à **confier au stagiaire des missions** en lien avec la formation, à **l'évaluer** et à **compléter les feuilles d'émergence**.



Contact

Service Handicap et Maintien dans l'emploi

9, allée Alban Vistel - 69110 Sainte Foy-lès-Lyon

04 72 38 49 72 - handicap@cdg69.fr

Plus d'informations : extranet.cdg69.fr